



Salarié-es de la Santé et de l'Action Sociale : **La double peine du pacte de responsabilité** **et du pacte de compétitivité**

Après avoir offert au patronat 30 milliards d'euros sans aucune contrepartie, le gouvernement poursuit et accélère sa politique d'austérité en engageant le fameux pacte de responsabilité.

De quoi s'agit-il concrètement ? Quelle en sera la traduction pour les salarié-es et particulièrement celles et ceux de la Santé et de l'Action Sociale ?

Par les mesures proposées, le gouvernement a décidé d'accorder de nouvelles exonérations de cotisations sociales et autres allègements d'impôts aux entreprises.

Cette logique est menée depuis de nombreuses années sur injonction du patronat et de l'Union Européenne, on en voit quotidiennement les effets :

- ➔ Augmentation du chômage
- ➔ Baisse du pouvoir d'achat
- ➔ Démantèlement des services publics
- ➔ Réduction de l'offre sanitaire et sociale
- ➔ Remise en cause de l'accès à la santé
- ➔ Remise en cause du système de retraites, des allocations familiales

Les salarié-es de la Santé et de l'Action Sociale, citoyens à part entière, en payent tous les jours la facture.

➔ **En qualité de professionnel :**

Les exonérations amputent les budgets de la Sécurité Sociale qui finance l'ensemble des établissements de la Santé et de l'Action Sociale, qu'ils soient publics, privés, santé ou action sociale.

Des moyens en moins pour la Sécurité Sociale, c'est des moyens en moins pour les établissements. En clair, toutes les mesures de gel de salaires, de

suppression d'emplois, de développement de la précarité, de déqualification, de dégradation des conditions de travail, de fermeture de services, d'établissements... sont liées aux budgets des établissements dont la Sécurité Sociale assure le financement.

➔ **En qualité d'usager et de citoyen :**

Les salarié-es de notre secteur sont aussi des citoyens et usagers des services publics.

A ce titre donc, c'est la 2^e peine.

Toutes les mesures organisant la baisse des cotisations des entreprises doivent être compensées. Il faut réduire les dépenses d'abord. Il en résulte une diminution des services publics et des moyens de la protection sociale.

Ça, c'est pour l'aspect usager.

En outre, en qualité de citoyens, la facture va à nouveau s'alourdir avec de nouveaux prélèvements d'impôts pour financer ces cadeaux patronaux. De là à dire que les salarié-es de la Santé vont participer au financement de la casse de leur outil de travail, à la dégradation de leurs conditions de vie et de travail, de leur emploi et de leur salaire, le pas est franchi.

Le 18 mars, plusieurs organisations syndicales appellent unitairement tous les salarié-es à se mobiliser.

La Fédération CGT Santé Action Sociale vous appelle à vous organiser dans vos établissements pour décider :

- ➔ de votre participation à la journée d'action interprofessionnelle du 18 mars
- ➔ des conditions et des actions à conduire dans votre établissement.



Parce que nous sommes usagers et salarié-es de la Santé et de l'Action Sociale, notre avenir nous appartient à double titre.

**ENSEMBLE LE 18 MARS,
CONTRE LES POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ,
pour l'emploi, les salaires,
les conditions de travail !**